

AVIS PUBLIC



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

DES RÈGLEMENTS 2017-01 et 2017-02

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2017-01 - *Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)*
- *Règlement 2017-02 - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2017 (2016-14)*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 6 mars 2017

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils seront disponibles pour consultation à compter de cette date sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 10 mars 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx